

DÉLIBÉRATION n° CA-14-06-2019-08 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 14 juin 2019

Tarifs et subventions

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu les documents adressés au Conseil d'administration ;
- Vu les propositions présentées en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Subventions

Les subventions sollicitées par l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées (U04), par l'IUT de Poitiers-Châtellerauld-Niort (U20) et par le Service Générale de la Présidence (U65) sont accordées, conformément aux pièces-jointes.

Article 2 : Aides pécuniaires

Les enveloppes budgétaires demandées par l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées (U04), par l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (U12), par le Laboratoire IC2MP (R80C08) et par le Laboratoire LIAS (R80C10) sont accordées, conformément aux pièces-jointes.

Article 3 : Dons

Les dons présentés par l'UFR Lettres et Langues (U05), par l'Institut d'Administration des Entreprises (U07) et par l'UFR Médecine-Pharmacie (U30) sont approuvés, conformément aux pièces-jointes.

Article 4 : Tarifs de contrat de professionnalisation rentrée 2019

Le nouveau tarif du contrat de professionnalisation Ingénieur proposé par l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers (U10) à compter de septembre 2019 est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

Article 5 : Tarifs et dérogation colloques/hébergements

Les tarifs d'inscription et les demandes de dérogation aux modalités en vigueur pour l'hébergement à des colloques organisés par l'UFR Droit et Sciences sociales (U01), par la Faculté des Sciences du Sport (U09) et par l'Institut des Risques Industriels, Assurantiels et Financiers (U11) sont approuvés, conformément aux pièces-jointes.

Article 6 : Tarifs

Les tarifs présentés par l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées (U04), par l'UFR Lettres et Langues (U05), par la Faculté des Sciences du Sport (U09), par la Maison des Langues (U52), par UP&Pro (U67) et par la Gestion de la Recherche (R80) sont approuvés, conformément à la pièce-jointe.

Article 7 : Remises gracieuses

Les remises gracieuses présentées par la Direction des affaires financières (U70 - UB paie) sont approuvées, conformément à la pièce-jointe.

Article 8 : Mise à la réforme

Les demandes de mise à la réforme demandées par l'UFR Droit et Sciences sociales (U01), par l'UFR Lettres et Langues (U05), par l'UFR Sciences Humaines et Arts (U06), par l'Institut d'Administration des Entreprises (U07) et par la Direction de la Logistique et du Patrimoine Immobilier (U60) sont approuvées, conformément aux pièces-jointes.

Article 9 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 14 juin 2019
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

28. JUN 2019

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Direction des affaires juridiques

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.
Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.
Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Conseil d'Administration du 14 juin 2019

➤ Subventions

- U04 : UFR SFA
- U20 : IUT de Poitiers

➤ Aides pécuniaires

- U04 : UFR SFA
- U12 : ESPE
- R80C08 : Laboratoire IC2MP
- R80C10 : Laboratoire LIAS

➤ Dons

- U05 : UFR Lettres et Langues
- U07 : IAE
- U30 : UFR Médecine/Pharmacie

➤ Autres : Tarifs contrat de professionnalisation

- U10 : ENSIP

➤ Tarifs et dérogations colloque

- U01 : UFR Droit
- U09 : UFR Sciences du Sport
- U11 : IRIAF

➤ Tarifs

- U04 : UFR SFA
- U05 : UFR Lettres et Langues
- U09 : UFR Sciences du Sport
- U52 : Maison des Langues
- U67 : UP&Pro
- R80 : Recherche



UNIVERSITE DE POITIERS

Conseil d'Administration du 14 juin 2019

➤ Remises gracieuses

- U70 : Affaires financière – UB paie

➤ Mises à la réforme

- U01 : UFR Droit
- U05 : UFR Lettres et Langues
- U06 : UFR SHA
- U07 : IAE
- U60 : DLPI

Conseil d'Administration du 14 juin 2019

Subventions

- U04 : UFR SFA
- U20 : IUT de Poitiers

Composante	Désignation et activité principale de l'organisme demandeur	Objet de la demande de subvention	Budget prévisionnel de l'opération	Subventions obtenues les années précédentes			Montant sollicité par l'association	Montant validé par la composante ou le service	Commission d'étude		Vote du CA
				2016	2017	2018			Avis		
U04 - SFA	APUS	Formation des futur.e.s élu.e.s UFR lors du WISEE (Week-end Inter-Sciences des Elu.e.s Etudiant.e.s) se déroulant à Strasbourg du 12 au 14 avril 2019.	325,00 €	-	900,00	350,00	240,00 €	240,00 €	favorable		
U20 - IUT 86	A.R.D.U.T. (Assoc Régionale des Diplômés IUT)	Développement réseau des anciens, financement emploi animatrice, réalisation des actions de l'ARDUT	23 415,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	favorable		
U20 - IUT 86	A.E.G.E. (Association des Etudiants en Gestion des Entreprises)	La demande porte sur une aide financière dans le but d'organiser un événement fédérateur, le gala.	11 527,00 €	500,00 €	500,00 €	700,00 €	500,00 €	500,00 €	favorable		
U20 - IUT 86	A.D.E.I.C. (Assoc des Etudiants de l'IUT de Châtelleraul)	Financer les journées d'intégration et la maintenance des outils du foyer	9 436,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	1 500,00 €	500,00 €	favorable		
U20 - IUT 86	G.E.A Services (Gestion des Entreprises et des Administrations)	contribuer au financement des actions menées dans le cadre des projets tutorés, notamment les actions de communication du dépt GEA + achat groupe de calculatrices.	6 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	favorable		
U20 - IUT 86	BDE STID	Réaliser les projets du bureau des étudiants STID notamment un gala.	4 444,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	400,00 €	150,00 €	favorable		
U20 - IUT 86	BDE H.S.E. (Bureau des étudiants Hygiène Sécurité Environnement)	réalisation des projets du bureau des étudiants HSE (réserve de blouses, participation à des expos ou salons, amélioration cadre de vie étudiant, participation financière à des formations ...)	450,00 €	-	360,00 €	380,00 €	450,00 €	266,00 €	favorable		
U20 - IUT 86	G.M.P. (Géné Ménage Projets)	financer la logistique des projets Course en Cours et challenge Educ Eco	9 040,00 €	2 000,00 €	2 250,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €	favorable		
U20 - IUT 86	TechService	Financer la finale des Europubliques	9 650,00 €	1 500,00 €	- €	- €	1 500,00 €	1 500,00 €	favorable		
				TOTAL			12 590,00 €	10 656,00 €			

Conseil d'Administration du 14 juin 2019

Aides pécuniaires

- U04 : UFR SFA
- U12 : ESPE
- R80C08 : Laboratoire IC2MP
- R80C10 : Laboratoire LIAS

Demande d'aide pécuniaire 2019

CA du 14 juin 2019

L'UFR des Sciences Fondamentales et Appliquées demande aux membres du Conseil d'Administration de l'Université de Poitiers son accord pour attribuer une aide pécuniaire à **Estelle AUDOT**, aide permettant le financement par le CMI Poitiers des frais de séjour à l'Institut Suisse de Bio-informatique de Genève en Suisse dans le cadre du stage de sa formation L3 Biologie Santé.

Stage effectué du 13 mai 2019 au 16 août 2019 soit 13 semaines.

NOM	PRENOM	MONTANT
AUDOT	Estelle	200.00 €
		200.00 €

Le Directeur de l'UFR SFA,

Le 30 avril 2019



Thierry CABIOC'H

Demande d'aide pécuniaire 2019

CA du 14 juin 2019

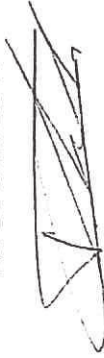
L'UFR des Sciences Fondamentales et Appliquées demande aux membres du Conseil d'Administration de l'Université de Poitiers son accord pour attribuer une aide pécuniaire à **Fanny BARBÉ**, aide permettant le financement par le CMI Poitiers des frais de séjour à Montréal au Canada dans le cadre du stage de sa formation L3 Génie Bio-Informatique.

Stage effectué du 20 mai 2019 au 9 août 2019 soit 12 semaines.

NOM	PRENOM	MONTANT
BARBÉ	Fanny	200.00 €
		200.00 €

Le Directeur de l'UFR SFA,

Le 30 avril 2019



Thierry CABIOC'H

Demande d'aide pécuniaire 2019

CA 14 juin 2019

L'UFR des Sciences Fondamentales et Appliquées demande aux membres du Conseil d'Administration de l'Université de Poitiers son accord pour attribuer une aide pécuniaire à **Eloïse VAN CAMP**, aide permettant le financement par le CMI Poitiers des frais de séjour à Istituto Di Ricovero e Cura a Carattere Scientifico (IRCCS) Neuromed, à Pozzilli (86077).

Stage effectué du 6 mai 2019 au 31 juillet 2019 soit 10 semaines.

NOM	PRENOM	MONTANT
VAN CAMP	Eloïse	200.00 €
		200.00 €

Le Directeur de l'UFR SFA,

Le 30 avril 2019



Thierry CABIOC'H



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Poitiers



**Demande d'aide pécuniaire pour un stage professionnel à l'étranger
2018-2019**

L'ESPE de l'académie de Poitiers demande au Conseil d'administration de l'université de Poitiers du 14 juin 2019, son accord pour verser une aide pécuniaire aux étudiants de Master métiers de l'enseignement, éducation et formation ayant effectué une mobilité à l'étranger

Le montant de l'aide est attribué en fonction du coût réel de la mobilité pour l'étudiant :

- ⇒ entre 300€ et 350€ : une aide de 50€
- ⇒ entre 350€ et 400€ : une aide de 100€
- ⇒ entre 400€ et 450€ : une aide de 150€
- ⇒ entre 450€ et 500€ : une aide de 200€
- ⇒ entre 500€ et 550€ : une aide de 250€
- ⇒ entre 550€ et 600€ : une aide de 300€
- au-delà de 600€ : une aide de 350€

DESTINATION	NOM	PRENOM	Montant attribué
INDE	ELLIOTT	Charley	50 €
FINLANDE	HERVIER	Alexandre	150 €
Espagne Malaga	BARRETO	Cécilia	100 €
MONTANT TOTAL :			300 €

POITIERS, le 17 mai 2019

La responsable
l'ESPE de l'Académie de

Christelle POTIER

Demande de complément de bourse 2019

CA du 14 juin 2019



Le directeur de l'Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers demande aux membres du Conseil d'Administration de l'Université de Poitiers son accord pour attribuer un complément de bourse aux doctorants n'atteignant pas le revenu minimum exigé par les écoles doctorales pour leurs inscriptions en thèse.

Laboratoire IC2MP - CF : R80C08S02 - CC : R80CC58 - EOTP: E458RE15X - DF : D110

NOM	PRENOM	PERIODE DU	PERIODE AU	MONTANT MENSUEL	MONTANT TOTAL
NGWAL'GHOUBOU IKOUANGA	Julie Andréa	01/05/2019	31/12/2019	200,00 €	1 600,00 €
GUYELIGOU	Grace	01/01/2019	30/09/2019	200,00 €	1 800,00 €
				TOTAL	3 400,00 €

Le 22/05/2019

La directrice des affaires financières

Catherine MACHARD

**Demande de complément de bourse 2019
modifiant la décision du CA du 06/04/2018**

CA du 14 juin 2019



Le directeur de l'Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers demande aux membres du Conseil d'Administration de l'Université de Poitiers son accord pour attribuer un complément de bourse aux doctorants n'atteignant pas le revenu minimum exigé par les écoles doctorales pour leurs inscriptions en thèse.

Laboratoire IC2MP - CF : R80C08S03 - CC : R80CC60 - EOTP: E034CR18 - DF : D108

NOM	PRENOM	PERIODE DU	PERIODE AU	MONTANT MENSUEL	MONTANT TOTAL	
SROUR	Hawraa	04/12/2017	30/11/2020	500,00 €	18 000,00 €	Montant accordé au CA du 06/04/2018
SROUR	Hawraa	01/09/2018	31/08/2019	100,00 €	1 200,00 €	Demande faite par le laboratoire afin d'être en adéquation avec l'école doctorale Théodore MONOD.
				TOTAL	1 200,00 €	

Le 10/05/2019

La directrice des affaires financières

Catherine MACHARD

**Demande d'aide pécuniaire
2019**

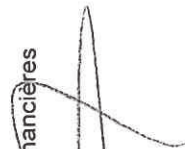
CA du 14 juin 2019

M.COIRAULT Patrick, Directeur du laboratoire LIAS, demande aux membres du Conseil d'administration de l'Université de Poitiers son accord pour attribuer une aide pécuniaire à M.MANSOURI Sabri, doctorant dans le cadre de sa préparation de thèse. Laboratoire LIAS R80C10S01- NA - D108

NOM	PRENOM	PERIODE DU	PERIODE AU	MONTANT MENSUEL	MONTANT TOTAL
MANSOURI	Sabri	01/09/2019	31/12/2019	457,00 €	1 828,00 €
				TOTAL	1 828,00 €

Le 02/05/2019
P/le Président de l'Université
de Poitiers
et par délégation
La Directrice des Affaires-Financières

Catherine MACHARD



Conseil d'Administration du 14 juin 2019

Dons

- U05 : UFR Lettres et Langues
- U07 : IAE
- U30 : UFR Médecine/Pharmacie



UFR *LETTRES* et *LANGUES*

Proposition de Don

La responsable administrative de l'UFR Lettres et langues informe les membres du conseil d'administration de l'Université de Poitiers d'un don de matériels informatiques et audiovisuels dont les caractéristiques et les destinataires sont listés dans les documents ci-joints.

La Responsable des Services Administratifs



Céline GUILLÉE

FICHE DE SUIVI OU SORTIE D'INVENTAIRE

NB: Cette fiche est à transmettre à votre gestionnaire par courrier interne ou électronique.

SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :	U05	Libellé service ou composante :	Lettres et Langues
Complément d'information :			

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE			
Déménagement	☐	Localisation ancienne (code):	
		Localisation future (code):	
Transfert	☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :	

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE			
Mise au rebut	☐	Don ☒	Commentaires :
Vente	☐	Vol (joindre la déclaration de vol) ☐	

Les pièces justificatives nécessaires pour réaliser la sortie d'un bien sont outre l'extrait de délibération émis par le Conseil d'Administration :

- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

DESCRIPTION DES BIENS - En cas de volume important de biens, prendre contact avec le gestionnaire pour effectuer une extraction SIFAC			
Numéro de code à barres	N° Immobilisation	Description du bien	Attribué à
104901	143270	HP Powermate	Amblard Marie
102048	107071	Dell Optiplex 380	Barthelemy Lambert
108005	112613	Dell Optiplex 380	Bruno Foucher
102811	112087	Dell Optiplex 380	Céline Guillée
102174	112072	Dell Optiplex 380	Chloé Larmet
106459	112596	Dell Optiplex 380	Mustapha Deabes
102835	112088	Dell Optiplex 380	Gilles Col
107289	112608	Dell Optiplex 380	Jennifer Johnson
123075	144019	Dell Optiplex 380	Jeremy Price
123094	144037	Dell Optiplex 380	Josselin Madec
104903	124889	Dell Optiplex 380	Rnanda Cabaluz Ducasse
122846	143929	Dell Optiplex 380	Solène Sapin
102075	143141	Dell Optiplex 380	Stéphanie Chapot
107274	112607	Dell Optiplex 380	Stéphanie Noirard
102193	112075	Dell Optiplex 380	Stylianios Pangalos
102200	112076	Dell Optiplex 380	Sylvie Schmal
123111	144055	Dell Optiplex 380	Thibault Fayner
122832	143915	Dell Optiplex 380	Thierry Raymond
129967	145762	Dell Optiplex 380	Thomas Bruckert

COMMENTAIRES :

Fait à :	Poitiers
Le :	17/05/2019
Nom :	GUILLET
Prénom :	Laurent
Téléphone :	
Signature :	 Céline GUILLET La Responsable des Services Administratifs
Validation hiérarchique :	

FICHE DE SUIVI OU SORTIE D'INVENTAIRE

NB: Cette fiche est à transmettre à votre gestionnaire par courrier interne ou électronique.

SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :	U05	Libellé service ou composante :	Lettres et Langues
Complément d'information :			

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE			
Déménagement	☐	Localisation ancienne (code):	
		Localisation future (code):	
Transfert	☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :	

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE			
Mise au rebut	☐	Don	☒
Vente	☐	Vol (joindre la déclaration de vol)	☐
Commentaires :			

Les pièces justificatives nécessaires pour réaliser la sortie d'un bien sont outre l'extrait de délibération émis par le Conseil d'Administration :

- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

DESCRIPTION DES BIENS - En cas de volume important de biens, prendre contact avec le gestionnaire pour effectuer une extraction SIFAC			
Numéro de code à barres	N° Immobilisation	Description du bien	Attribué à
102824	111743	PC A323	Alexandra Lagrange
		Magnetoscope	Andre Magord
103666	111772	PC C113	Asso MAM St Benoît
		Projecteur diapo	Céline Use
		Magnetoscope	Corinne Dampure
		Enceinte amplifiée	Corinne Dampure
		Enceinte amplifiée	Elodie Peyrol-Kleiber
102827	111746	PC A323	Florent Chevalier
		Lecteur DVD	Francisso Messina
102826	111745	PC A323	Helene Thomas
		Lecteur DVD	Isabelle Lucas
102831	111750	PC A323	Karine Royoux
		Magnetoscope	Laurence Moinereau
122829	143912	PC Ens	Laurie Dekhissi
123207		Mac	Myriam Garnier
		Magnetoscope	Myriam Garnier
		Lecteur DVD	Peyard Emilie
		Magnetoscope	Pierre Don Giancarli
		Enceinte amplifiée	Pierre Don Giancarli
		Enceinte amplifiée	Raluca Nita
		Magnetoscope	Solene Sapin
		Enceinte amplifiée	Stephanie Noirard
102823	111742	PC A323	Sylvie Brugerolles
		Lecteur MD	Sylvie Hanote
103675	143194	PC Montage pour pièces	Thierry Raymond
104103	112444	PC Montage pour pièces	Thierry Raymond

COMMENTAIRES :



UFR IAE U07

Proposition de Don

Le Directeur de L'IAE informe les membres du conseil d'administration de l'Université de Poitiers d'un don de matériels informatiques, voir liste, aux organismes suivants :

Ecole de solidarité Cameroun: 5 ordinateurs

Ecole de l'ermitage (Saint benoit) : 6 ordinateurs

ONG CARE TANA Madagascar : 2 ordinateurs

A faire signer

Directeur
Jérôme MERIC



SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :	U07	Libellé service ou composante :	IAE
Complément d'information :			

Déménagement	☐	Localisation ancienne (code):	
		Localisation future (code):	
Transfert	☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :	

Mise au rebut	☐	Don	☒	Commentaires :
Vente	☐	Vol <i>(joindre la déclaration de vol)</i>	☐	

- Cas de vol : Déclaration de vol

COMMENTAIRES :

Fait à :	POITIERS
Le :	03/04/2019
Nom :	Abdoulaye gombo
Prénom :	Aboubakar
Téléphone :	549454484
Signature :	
Validation hiérarchique :	Jérôme MERIC
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	





Faculté de Médecine et Pharmacie
de Poitiers

Poitiers, le 3 mai 2019

Extrait du Conseil d'administration
de la faculté de médecine et de pharmacie
du 2 mai 2019

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le don ci-dessous au profit
de l'agent comptable de l'université de Poitiers ...

ENCAISSEMENTS DONNS au CA du 02.05.2019		
Versement	Bénéficiaires	Montant
<u>DONS DU CORPS</u>		
M. ou Mme GABARD Claude	M. GABARD Claude	400,00
M. ou Mme MOTTAZ Paul	M. MOTTAZ Paul	600,00
M. ou Mme TANARE Philippe	Mme TANARE Huguette	1 150,00
Mme DELCROIX Dany	Mme DELCROIX Annette	1 250,00
Mme KNORR Odette	M. KNORR Michel	1 000,00
M. ou Mme SOBAGA	M. SOBAGA Richard	1 000,00
Mme SARRIEAU Mathilde	Mme SARRIEAU Mathilde	400,00
Mme ROBBE Nathalie	Mme ROBBE Solange	1 500,00
AXA France Vie	Mme MARTIN Noella	821,77
Mme MILAN Nicole	Mme MILAN Th	1 250,00
AGIPI	M. RENO Fahed	853,24
<u>DONS DU VIVANT</u>		
Mme CEYRAT Lucienne		120,00
M. ou Mme GRANDRIEUX François		500,00
M. ou Mme MASLARD Dominique		800,00
M. DUTARTE Michel		950,00
M. ou Mme CAHORS Jacques		1 200,00
M. ou Mme CHARASSIER Christian		1 000,00
M. ALLEAU Marcel		1 500,00
M. ou Mme KLENIK		300,00
M. ou Mme CHAVAL Gilles		200,00
Mme DUVALLON Michèle		200,00
Mme MALLEVIALLE Marie-Pierre		550,00
M. MALLEVIALLE Jean		550,00
		18 095,01

Po/Le Doyen,
Le Responsable administratif

Sylvain RICHARD LAVASTRE



UNIVERSITE DE POITIERS

**Conseil d'Administration
du 14 juin 2019**

AUTRES

Tarifs de contrat de professionnalisation rentrée 2019

➤ U10 : ENSIP



TARIF Contrat de Professionnalisation rentrée 2019

Par souci d'équilibre entre les volumes horaires d'enseignement et les périodes en entreprise :

- 407 h Centre de Formation (école) au lieu de 546 h en 2018/19 ;
- 1239 h Entreprise au lieu de 1225 h en 2018/19 ;
- Ratio légal de 25 % d'heures en Centre de Formation atteint ;
- Tarifs des financements des OPCO variables/environ 15€h ;
 - Coût pédagogique actuel (voté par le CA de l'UP) 7 000 €
 - Proposition : coûts pédagogiques pour les 2 diplômes d'ingénieur : 6 000 €

Le nouveau tarif de contrat de professionnalisation Ingénieur à compter de septembre 2019 :

6000 euros – approuvé à l'unanimité Conseil Ecole

Mars 2019 Conseil Ecole Nationale Supérieure Ingénieurs de Poitiers

Fait le 11 avril 2019

Conseil d'Administration du 14 juin 2019

Tarifs et Dérogation Colloques/hébergements

- U01 : UFR Droit
- U09 : UFR Sciences du Sport
- U11 : IRIAF

UNIVERSITE DE POITIERS

DEMANDE DE DEROGATION AUX MODALITES EN VIGUEUR POUR L'HEBERGEMENT A L'OCCASION D'UN COLLOQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

Vendredi 14 juin 2019

INTITULE DU COLLOQUE :	Université d'été 2019-"les animaux"
------------------------	-------------------------------------

DATES DU COLLOQUE :	30 juin au 06 juillet 2019
---------------------	----------------------------

UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	UFR DROIT ET SCIENCES SOCIALES
LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	tous labos

Demande de dérogation aux modalités en vigueur pour l'hébergement

Motif de non-réservation auprès de l'hôtel titulaire de du marché :	Hebergement de groupe
Hôtel auprès duquel est faite la réservation :	CROUS POITIERS (pôle hebergement centre ville)
Nombre de personnes hébergées :	30
Nombre de nuitées :	6
taxe de sejours	
Coût d'une nuitée (nuit + petit-déjeuner) :	12,75 €
Coût total :	2 295 €

Dans le cadre de l'Université d'été 2019- "les animaux" , pour assurer un hébergement de groupe il est demandé l'autorisation du Conseil d'Administration la possibilité d'avoir recours à la réservation de chambre 3F de plus de 14m2 (etudiant) pour 6 nuitées pour 30 personnes soit 180 nuitées x 12.75€ =2295 euros ttc

UNIVERSITE DE POITIERS

DEMANDE DE DEROGATION AUX MODALITES EN VIGUEUR POUR L'HEBERGEMENT A L'OCCASION D'UN COLLOQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU vendredi 14 juin 2019

INTITULE DU COLLOQUE :	SEMINAIRE DE DROIT COMPARE (3eme session)
------------------------	---

DATES DU COLLOQUE :	du 05 au 10 septembre 2019
---------------------	----------------------------

UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	UFR DROIT ET SCIENCES SOCIALES
LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	ERDP

Demande de dérogation aux modalités en vigueur pour l'hébergement

Motif de non-réservation auprès de l'hôtel titulaire de du marché :	HEBERGEMENT STUDIO DE 30M2
Hôtel auprès duquel est faite la réservation :	RESIDENCE GRIMAUX/BIEN ETRE IMMO
Nombre de personnes hébergées :	1 logement
Nombre de nuitées :	5
taxe de sejours	
Coût d'une nuitée (nuit + petit-déjeuner) :	56,00 €
Coût total :	280 €

Dans le cadre de la 3eme session du séminaire de droit comparé, pour assurer un hébergement de groupe il est demandé l'autorisation du Conseil d'Administration la possibilité d'avoir recours à la réservation de 1 appartement pour 5 nuitées au prix de 280 euros l' appartement pour la totalité des 5 jours

UNIVERSITE DE POITIERS
VOTE DE TARIFS D'INSCRIPTION A UN COLLOQUE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14/06/2019

Annule et remplace les tarifs votés au CA du 01/02/2019

INTITULE DU COLLOQUE :	44ème congrès de la Société de Biomécanique
------------------------	---

DATES DU COLLOQUE :	28-29-30 Octobre 2019
---------------------	-----------------------

UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	Faculté des Sciences du Sport
LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	Institut P'

TARIFS D'INSCRIPTION

Catégorie de participants :	Etudiant membre de la SB - inscription avant le 28/06
Tarif TTC :	228,00 €
dont TVA :	38,00 €

Catégorie de participants :	Etudiant non-membre de la SB - inscription avant le 28/06
Tarif TTC :	348,00 €
dont TVA :	58,00 €

Catégorie de participants :	Senior membre de la SB - inscription avant le 28/06
Tarif TTC :	384,00 €
dont TVA :	64,00 €

Catégorie de participants :	Senior non-membre de la SB - inscription avant le 28/06
Tarif TTC :	504,00 €
dont TVA :	84,00 €

Catégorie de participants :	Etudiant membre de la SB - inscription après le 28/06
Tarif TTC :	300,00 €
dont TVA :	50,00 €

Catégorie de participants :	Etudiant non-membre de la SB - inscription après le 28/06
Tarif TTC :	420,00 €
dont TVA :	70,00 €

Catégorie de participants :	Senior membre de la SB - inscription après le 28/06
Tarif TTC :	456,00 €
dont TVA :	76,00 €

Catégorie de participants :	Senior non-membre de la SB - inscription après le 28/06
Tarif TTC :	576,00 €
dont TVA :	96,00 €

UNIVERSITE DE POITIERS
VOTE DE TARIFS D'INSCRIPTION A UN COLLOQUE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14/06/2019

Annule et remplace les tarifs votés au CA du 08/03/2019

INTITULE DU COLLOQUE :	44ème congrès de la Société de Biomécanique
------------------------	---

DATES DU COLLOQUE :	28-29-30 Octobre 2019
---------------------	-----------------------

UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	Faculté des Sciences du Sport
LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	Institut P'

TARIFS D'INSCRIPTION

Catégorie de participants :	Accompagnant au repas de gala
Tarif TTC :	120,00 €
dont TVA :	20,00 €

UNIVERSITE DE POITIERS
VOTE DE TARIFS D'INSCRIPTION A UN COLLOQUE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 juin 2019

INTITULE DU COLLOQUE :	Habitat du futur
------------------------	------------------

DATES DU COLLOQUE :	04/07/2019
---------------------	------------

UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	IRIAF
LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	

TARIFS D'INSCRIPTION

Catégorie de participants :	tous hors étudiants (repas compris)
Tarif TTC :	50 €
dont TVA :	8 €

Catégorie de participants :	Etudiants dont doctorants - hors IRIAF (repas compris)
Tarif TTC :	25 €
dont TVA :	4 €

Catégorie de participants :	Etudiants IRIAF
Tarif TTC :	0 €
dont TVA :	

Catégorie de participants :	Intervenants au colloque
Tarif TTC :	0 €
dont TVA :	

Location	Location de stand (non partenaire)
Tarif TTC :	200 €
dont TVA :	33,33 €

Conseil d'Administration du 14 juin 2019

Tarifs

- U04 : UFR SFA
- U05 : UFR Lettres et Langues
- U09 : UFR Sciences du Sport
- U52 : Maison des Langues
- U67 : UP&Pro
- R80 : Recherche

TARIFS DES ACTIVITES ANNEXES

Tarifs ajoutés

Tarifs à présenter au CA du 14 juin 2019

UFR	Adopté au CA du	Addit/Suppl/ Modif A / S / M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérogations
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
U04		A	SAVOIR FAIRE	Publication	Enseigner les mathématiques en cycle 3 à partir des grands Matériaux pour expérimenter Fascicule 1 : CM1 et CM2			15,00			frais de port à ajouter en fonction du nbr de brochures commandées
U05-FLE		A	FORMATION	stage étudiant de juin	30H de cours. Stage de 2 semaines avec hébergement CROUS.		1 134,00			0,00	
U05-FLE		A	FORMATION	stage pour professionnels de janvier	21H de cours. Stage d'une semaine avec hébergement Aparthotel.		972,00			0,00	
U05-FLE		A	FORMATION	stage pour professionnels de juin	21H de cours. Stage d'une semaine avec hébergement CROUS.		756,00			0,00	
U05-FLE		A	FORMATION	stage pour professionnels de juin	30H de cours. Stage de 2 semaines avec hébergement CROUS.		1 296,00			0,00	
U09		A	Autre	Color Campus	Inscription à la color campus 2019 pour les personnels de l'UP et les extérieurs.		10,00			0,00	
U52		A	FORMATION	Formation professionnelle	Formation professionnelle à la carte pour groupe - tarif préférentiel / marché		270,00				Cours d'une heure pour un groupe de 8 à 12 personnes. Inclut l'analyse des besoins, la conception de matériaux pédagogiques et l'utilisation du matériel de la MDL. En cas d'annulation de la formation: - 2 semaines avant la date de démarrage: 30% du montant de la formation est dû -1 semaine avant la date de démarrage: 50% du montant de la formation est dû -3 jours avant la date de démarrage: 60% du montant de la formation est dû
U52		A	FORMATION	Ateliers d'interaction Orale	Carte 1 séance en complément pour demandeurs d'emploi et étudiants		6,00				
U52		A	FORMATION	Ateliers d'interaction Orale	Carte 1 séance en complément pour individuels		12,00				
U52		A	FORMATION	Ateliers d'interaction Orale	Carte 1 séance en complément pour formation professionnelle		18,00				
U67		A	FORMATION	Adhésion spéciale pour chaque Voyages Etudes et Découvertes pour les non adhérents UJA	Un tarif de 10€ pour chaque Voyages Etudes et Découvertes est appliqué pour les personnes extérieures n'ayant pas payées de cotisation annuelle pour l' UJA		10,00			0,00	
R80 SFA		A	PRESTATIONS	PREBIOS hébergement	hébergement zone conventionnelle souris par cage/ par jour	0,33		0,33	20,00%	0,40	interne
R80 SFA		A	PRESTATIONS	PREBIOS hébergement	hébergement zone conventionnelle souris par cage/ par jour			0,33	20,00%	0,40	EPST extérieur

* Tarifs établis par rapport au cahier des pièces annexes de l'exercice en cours

TARIFS DES ACTIVITES ANNEXES

Tarifs ajoutés

Tarifs à présenter au CA du 14 juin 2019

UFR	Adopté au CA du	Addi/Suppl/Modif A / S / M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dégagements
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
R80 SFA		A	PRESTATIONS	PREBIOS hébergement	hébergement zone conventionnelle souris par cage/ par jour			1,12	20,00%	1,34	Partenaire ou contractuel
R80 SFA		A	PRESTATIONS	PREBIOS hébergement	hébergement zone conventionnelle souris par cage/ par jour			2,44	20,00%	2,93	Privé
R80 SFA		A	PRESTATIONS	PREBIOS hébergement	hébergement zone EOPS souris par cage/ par jour	0,50		0,50	20,00%	0,60	interne
R80 SFA		A	PRESTATIONS	PREBIOS hébergement	hébergement zone EOPS souris par cage/ par jour			0,50	20,00%	0,60	EPST extérieur
R80 SFA		A	PRESTATIONS	PREBIOS hébergement	hébergement zone EOPS souris par cage/ par jour			1,78	20,00%	2,14	Partenaire ou contractuel
R80 SFA		A	PRESTATIONS	PREBIOS hébergement	hébergement zone EOPS souris par cage/ par jour			3,31	20,00%	3,97	Privé
R80 SFA		A	PRESTATIONS	PREBIOS hébergement	hébergement zone conventionnelle rat par cage/ jour	0,39		0,39	20,00%	0,47	interne
R80 SFA		A	PRESTATIONS	PREBIOS hébergement	hébergement zone conventionnelle rat par cage/ jour			0,39	20,00%	0,47	EPST extérieur
R80 SFA		A	PRESTATIONS	PREBIOS hébergement	hébergement zone conventionnelle rat par cage/ jour			1,35	20,00%	1,62	Partenaire ou contractuel
R80 SFA		A	PRESTATIONS	PREBIOS hébergement	hébergement zone conventionnelle rat par cage/ jour			2,92	20,00%	3,50	Privé
R80 SFA		A	PRESTATIONS	PREBIOS hébergement	hébergement zone EOPS rat par cage/ par jour	0,61		0,61	20,00%	0,73	interne
R80 SFA		A	PRESTATIONS	PREBIOS hébergement	hébergement zone EOPS rat par cage/ par jour			0,61	20,00%	0,73	EPST extérieur
R80 SFA		A	PRESTATIONS	PREBIOS hébergement	hébergement zone EOPS rat par cage/ par jour			2,13	20,00%	2,56	Partenaire ou contractuel
R80 SFA		A	PRESTATIONS	PREBIOS hébergement	hébergement zone EOPS rat par cage/ par jour			3,97	20,00%	4,76	Privé
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Décontamination chimique	décontamination en cabine (pour matériel)	16,50		16,50	20,00%	19,80	interne
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Décontamination chimique	décontamination en cabine (pour matériel)			16,50	20,00%	19,80	EPST extérieur
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Décontamination chimique	décontamination en cabine (pour matériel)			39,00	20,00%	46,80	Partenaire ou contractuel
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Décontamination chimique	décontamination en cabine (pour matériel)			130,00	20,00%	156,00	Privé
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Décontamination chimique	décontamination de zone (jusqu'à 25m2)	30,00		30,00	20,00%	36,00	interne
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Décontamination chimique	décontamination de zone (jusqu'à 25m2)			30,00	20,00%	36,00	EPST extérieur
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Décontamination chimique	décontamination de zone (jusqu'à 25m2)			33,00	20,00%	39,60	Partenaire ou contractuel
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Décontamination chimique	décontamination de zone (jusqu'à 25m2)			118,00	20,00%	141,60	Privé
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Utilisation plateau technique	utilisation zone A2 par heure	0,50		0,50	20,00%	0,60	interne
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Utilisation plateau technique	utilisation zone A2 par heure			0,50	20,00%	0,60	EPST extérieur
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Utilisation plateau technique	utilisation zone A2 par heure			2,36	20,00%	2,83	Partenaire ou contractuel

* Tarifs établis par rapport au cahier des pièces annexes de l'exercice en cours

TARIFS DES ACTIVITES ANNEXES

Tarifs ajoutés

Tarifs à présenter au CA du 14 juin 2019

UFR	Adopté au CA du	Addi/Suppl/Modif A / S / M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérogations
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Utilisation plateau technique	utilisation zone A2 par heure				3,55	20,00%	4,26 Privé
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Utilisation plateau technique	utilisation station d'anesthésie gazeuse par heure	3,00			3,00	20,00%	3,60 Interne
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Utilisation plateau technique	utilisation station d'anesthésie gazeuse par heure				3,00	20,00%	3,60 EPST extérieur
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Utilisation plateau technique	utilisation station d'anesthésie gazeuse par heure				8,20	20,00%	9,84 Partenaire ou contractuel
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Utilisation plateau technique	utilisation station d'anesthésie gazeuse par heure				12,41	20,00%	14,89 Privé
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Utilisation plateau technique	utilisation station d'euthanasie CO2 par heure	6,20			6,20	20,00%	7,44 Interne
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Utilisation plateau technique	utilisation station d'euthanasie CO2 par heure				6,20	20,00%	7,44 EPST extérieur
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Utilisation plateau technique	utilisation station d'euthanasie CO2 par heure				9,30	20,00%	11,16 Partenaire ou contractuel
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Utilisation plateau technique	utilisation station d'euthanasie CO2 par heure				12,86	20,00%	15,43 Privé
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Utilisation plateau technique	Consommation d'oxygène / heure	1,50			1,50	20,00%	1,80 Interne
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Utilisation plateau technique	Consommation d'oxygène / heure				1,50	20,00%	1,80 EPST extérieur
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Utilisation plateau technique	Consommation d'oxygène / heure				2,00	20,00%	2,40 Partenaire ou contractuel
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Utilisation plateau technique	Consommation d'oxygène / heure				5,00	20,00%	6,00 Privé
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Consommable	aliment standard irradié / sac de 5 Kg	14,00			14,00	20,00%	16,80 Interne
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Consommable	aliment standard irradié / sac de 5 Kg				14,00	20,00%	16,80 EPST extérieur
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Consommable	aliment standard irradié / sac de 5 Kg				16,00	20,00%	19,20 Partenaire ou contractuel
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Consommable	aliment standard irradié / sac de 5 Kg				19,00	20,00%	22,80 Privé
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Consommable	litière de peuplier Souralit/ sac de 9 kg	17,00			17,00	20,00%	20,40 Interne
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Consommable	litière de peuplier Souralit/ sac de 9 kg				17,00	20,00%	20,40 EPST extérieur
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Consommable	litière de peuplier Souralit/ sac de 9 kg				19,00	20,00%	22,80 Partenaire ou contractuel
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Consommable	litière de peuplier Souralit/ sac de 9 kg				22,00	20,00%	26,40 Privé
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Fourniture animaux	souris d'élevage 6-8 semaines/ par individu	6,00			6,00	20,00%	7,20 Interne
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Fourniture animaux	souris d'élevage 6-8 semaines/ par individu				6,00	20,00%	7,20 EPST extérieur
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Fourniture animaux	souris d'élevage 6-8 semaines/ par individu				7,00	20,00%	8,40 Partenaire ou contractuel
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Fourniture animaux	souris d'élevage 6-8 semaines/ par individu				10,00	20,00%	12,00 Privé
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Fourniture animaux	souris d'élevage 8-10 semaines/ par individu	7,00			7,00	20,00%	8,40 Interne
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Fourniture animaux	souris d'élevage 8-10 semaines/ par individu				7,00	20,00%	8,40 EPST extérieur

* Tarifs établis par rapport au cahier des pièces annexes de l'exercice en cours

UFR	Adopté au CA du	Addi/Suppl/ Modif A / S/ M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérogations
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Fourniture animaux	souris d'élevage 8-10 semaines/ par individu			8,00	20,00%	9,60	Partenaire ou contractuel
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Fourniture animaux	souris d'élevage 8-10 semaines/ par individu			11,60	20,00%	13,92	Privé
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Fourniture animaux	souris d'élevage 10-12 semaines/ par individu	8,00		8,00	20,00%	9,60	interne
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Fourniture animaux	souris d'élevage 10-12 semaines/ par individu			8,00	20,00%	9,60	EPST extérieur
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Fourniture animaux	souris d'élevage 10-12 semaines/ par individu			9,50	20,00%	11,40	Partenaire ou contractuel
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Fourniture animaux	souris d'élevage 10-12 semaines/ par individu			13,30	20,00%	15,96	Privé
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Fourniture animaux	souris d'élevage 12-15 semaines/ par individu	10,00		10,00	20,00%	12,00	interne
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Fourniture animaux	souris d'élevage 12-15 semaines/ par individu			10,00	20,00%	12,00	EPST extérieur
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Fourniture animaux	souris d'élevage 12-15 semaines/ par individu			12,00	20,00%	14,40	Partenaire ou contractuel
R80 SFA		A	PRESTATIONS	Fourniture animaux	souris d'élevage 12-15 semaines/ par individu			16,60	20,00%	19,92	Privé
R80 SFA/ENSIP		A	PRESTATIONS	Analyses minéralogiques et modélisation IC2MP	Lames orientées de la fraction ultrafine des argiles (060) et modélisation Newmod			1 700,00	20,00%	2 040,00	

TARIFS DES ACTIVITES ANNEXES

Tarifs supprimés

Tarifs à présenter au CA du 14 juin 2019

UFR	Adopté au CA du	Addi/Suppl/ Modif A / S / M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Déroptions
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
U04	21/12/2018	S	SAVOIR FAIRE	Publication de l'IREM de Poitiers	Enseigner les mathématiques en 5ème à partir des grands : les angles (120pages) "Enseigner les mathématiques en première S - trois parcours sur l'analyse et la géométrie analytique"			15,00			Sans frais de port, exonéré de TVA
U04	21/12/2018	S	SAVOIR FAIRE	Publication de l'IREM de Poitiers				19,00			Avec frais de port, exonéré de TVA
U04	21/12/2018	S	SAVOIR FAIRE	Publication de l'IREM de Poitiers	Fichier METHODES (pour élève)			3,00			3,50 € port compris
U04	21/12/2018	S	SAVOIR FAIRE	Publication de l'IREM de Poitiers	Répertoire CONNAISSANCES (pour élèves)			3,00			3,50 € port compris
U04	21/12/2018	S	SAVOIR FAIRE	Publication	Prix pour les 4 publications: angles, durées, aires, prix			30,00			36,00 € port compris
U04	21/12/2018	S	AUTRE	brochures"Enseigner les Maths"	les 3 brochures			20,00			25 port compris
U04	21/12/2018	S	SAVOIR FAIRE	Publication	L'infini au carrefour de la Philosophie et des Mathématiques			7,50			Port non compris
U04	21/12/2018	S	SAVOIR FAIRE	Publication	L'infini au carrefour de la Philosophie et des Mathématiques			9,50			Port compris
U04	21/12/2018	S	SAVOIR FAIRE	Publication	Notion de transformation - Eléments pour une étude historique et épistémologique Article 1 : La genèse de la notion de transformation - Les 1ères transformations			6,50			Port non compris
U04	21/12/2018	S	SAVOIR FAIRE	Publication	Article 1 : La genèse de la notion de transformation - Les 1ères transformations			9,00			Port compris
U04	21/12/2018	S	SAVOIR FAIRE	Publication	Article 2 : La redécouverte. L'influence de l'œuvre de Monge L'œuvre capitale de Poncelet (2 tomes)			10,50			Port non compris
U04	21/12/2018	S	SAVOIR FAIRE	Publication	Article 2 : La redécouverte. L'influence de l'œuvre de Monge L'œuvre capitale de Poncelet (2 tomes)			13,50			Port compris
U04	21/12/2018	S	SAVOIR FAIRE	Publication	Article 3 : Le concept maîtrisé. L'époque de Chasles			6,50			Port non compris

* Tarifs établis par rapport au cahier des pièces annexes de l'exercice en cours

TARIFS DES ACTIVITES ANNEXES

Tarifs supprimés

Tarifs à présenter au CA du 14 juin 2019

UFR	Adopté au CA du	Addi/Suppl/ Modif A / S/ M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dégagements
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
U04	21/12/2018	S	SAVOIR FAIRE	Publication	Article 3 : Le concept maîtrisé. L'époque de Charles		9,00				Port compris
U04	21/12/2018	S	SAVOIR FAIRE	Publication	Article 4 : Les apports externes		6,50				Port non compris
U04	21/12/2018	S	SAVOIR FAIRE	Publication	Article 4 : Les apports externes		9,00				Port compris
U04	21/12/2018	S	SAVOIR FAIRE	Publication	Article 5 : Le problème du mouvement en Géométrie		6,50				Port non compris
U04	21/12/2018	S	SAVOIR FAIRE	Publication	Article 5 : Le problème du mouvement en Géométrie		9,00				Port compris
U04	21/12/2018	S	SAVOIR FAIRE	Publication	Article 6: La constitution d'une tradition didactique		6,50				Port non compris
U04	21/12/2018	S	SAVOIR FAIRE	Publication	Article 6: La constitution d'une tradition didactique		9,00				Port compris
U04	21/12/2018	S	SAVOIR FAIRE	Publication	Article 7 : Les transformations et la classification des géométries		3,50				Port non compris
U04	21/12/2018	S	SAVOIR FAIRE	Publication	Article 7 : Les transformations et la classification des géométries		5,50				Port compris
U52	21/12/2018	S	FORMATION	Cours particulier extérieur en face à face	Cours d'une heure		120,00			0,00	Cours à contenu spécifique (exemple : cours d'anglais médical)
U52	21/12/2018	S	FORMATION	Formation professionnelle	Formation professionnelle à la carte pour groupe		100,00				Cours d'une heure pour un groupe de 3 personnes. Inclus l'analyse des besoins, la conception de matériaux pédagogiques et l'utilisation du matériel de la MDL
U52	21/12/2018	S	FORMATION	Formation professionnelle	Formation professionnelle à la carte pour groupe		85,00				Cours d'une heure pour un groupe de 4 à 6 personnes. Inclus l'analyse des besoins, la conception de matériaux pédagogiques et l'utilisation du matériel de la MDL

* Tarifs établis par rapport au cahier des pièces annexes de l'exercice en cours

UFR	Adopté au CA du	Addi/Supp/ Modif A / S / M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérégations
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
U52	21/12/2018	S	FORMATION	Formation professionnelle	Formation professionnelle à la carte pour groupe		50,00				Cours d'une heure pour un groupe de 11 à 15 personnes. Inclus l'analyse des besoins, la conception de matériaux pédagogiques et l'utilisation du matériel de la MDL
U52	21/12/2018	S	FORMATION	Apprentissage en autonomie guidée	Entretien supplémentaire pour étudiants et demandeurs d'emploi	10,00	10,00			0,00	
U52	21/12/2018	S	FORMATION	Apprentissage en autonomie guidée	Entretien supplémentaire pour individuels	15,00	15,00			0,00	
U52	21/12/2018	S	FORMATION	Apprentissage en autonomie guidée	Entretien supplémentaire formation professionnelle	30,00	30,00			0,00	
U52	21/12/2018	S	PRESTATIONS	cours particulier extérieur en face à face	l'heure		80,00			0,00	Cours de langue sans contenu spécifique (exemple : anglais de communication orale)
U52	21/12/2018	S	FORMATION	Stage "se débrouiller en anglais"	20 heures sur 4 jours pour étudiants et demandeurs d'emploi	140,00				0,00	
U52	21/12/2018	S	FORMATION	Améliorer son anglais parlé	3 X 3 h à la MDL + 10 h à distance	120,00	120,00			0,00	
U52	21/12/2018	S	FORMATION	Accès à la plate-forme	accès à la plate-forme d'apprentissage en ligne AVEC suivi	60,00	60,00			0,00	
U52	21/12/2018	S	FORMATION	Accès à la plate-forme	accès à la plate-forme d'apprentissage en ligne SANS suivi	gratuit				0,00	
U52	21/12/2018	S	FORMATION	Se débrouiller en anglais à l'étranger	Stage intensif de 20 heures	200,00	200,00			0,00	

TARIFS DES ACTIVITES ANNEXES

Tarifs modifiés

Tarifs à présenter au CA du 14 juin 2019

UFR	Adopté au	Addi/Suppl/	Type	Nature	Détail	UB Mères	ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérogations
U52	21/12/2018		FORMATION	Test positionnement et entretien diagnostique - formation professionnelle		50,00				45 minutes de test en ligne et 15 minutes d'entretien avec un formateur. Coût du test déduit du coût de la formation uniquement si inscription à l'une des formations : Vespérales: 20 ou 30h AAG, ou à 20h AIO. En cas d'annulation de l'inscription à l'une des formations, le coût du test sera maintenu.
U52		M	FORMATION	Test positionnement et entretien diagnostique - formation professionnelle		50,00				45 minutes de test en ligne et 15 minutes d'entretien avec un formateur. Aucune réduction possible. En cas d'annulation de l'inscription à l'une des formations, le coût du test sera maintenu. En cas de rdv au test non honoré, le coût du test reste dû. S'il y a annulation du test dans les 24h précédant le rdv, le coût du test reste maintenu.
U52	21/12/2018		FORMATION	Formation professionnelle	Formation professionnelle à la carte pour groupe	65,00				Cours d'une heure pour un groupe de 7 à 10 personnes. Inclus l'analyse des besoins, la conception de matériaux pédagogiques et l'utilisation du matériel de la MDL
U52		M	FORMATION	Formation professionnelle	Formation professionnelle à la carte pour groupe	300,00				Cours d'une heure pour un groupe de 8 à 12 personnes. Inclut l'analyse des besoins, la conception de matériaux pédagogiques et l'utilisation du matériel de la MDL. En cas d'annulation de la formation: - 2 semaines avant la date de démarrage: 30% du montant de la formation est dû - 1 semaine avant la date de démarrage: 50% du montant de la formation est dû - 3 jours avant la date de démarrage: 60% du montant de la formation est dû
U52	21/12/2018		FORMATION	Apprentissage en autonomie guidée	30 séances + 3 entretiens formation professionnelle	360,00	360,00			Inclus analyse des besoins et conception matériaux pédagogiques. 2 inscriptions dont 1 vespérale = 10 % de réduction 3 inscriptions dont 1 vespérale = 20% de réduction Ces réductions sont applicables uniquement pour les inscriptions à 20 ou 30 séances de AAG ou AIO. Elles ne sont pas applicables dans le cas d'une formation professionnelle.
U52		M	FORMATION	Apprentissage en autonomie guidée	30 séances + 3 entretiens formation professionnelle	300,00	300,00			Inclut conception matériaux pédagogiques adaptés (parcours individualisé) et suivi.
U52	21/12/2018		FORMATION	Apprentissage en autonomie guidée	20 séances + 2 entretiens formation professionnelle	250,00	250,00			Inclus analyse des besoins et conception matériaux pédagogiques. 2 inscriptions dont 1 vespérale = 10 % de réduction 3 inscriptions dont 1 vespérale = 20% de réduction Ces réductions sont applicables uniquement pour les inscriptions à 20 ou 30 séances de AAG ou AIO. Elles ne sont pas applicables dans le cas d'une formation professionnelle.
U52		M	FORMATION	Apprentissage en autonomie guidée	20 séances + 2 entretiens formation professionnelle	200,00	200,00			Inclut conception matériaux pédagogiques adaptés (parcours individualisé) et suivi.
U52	21/12/2018		FORMATION	Apprentissage en autonomie guidée	5 séances en complément formation professionnelle	70,00	70,00			
U52		M	FORMATION	Apprentissage en autonomie guidée	5 séances en complément formation professionnelle	60,00	60,00			

* Tarifs établis par rapport au cahier des pièces annexes de l'exercice en cours

UFR	Adopté au	Addi/Suppl/	Type	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérogations
U52	21/12/2018		FORMATION	Ateliers d'interaction Orale	Carte initiale de 20 séances pour étudiants et demandeurs d'emploi		100,00		0,00		Les séances sont d'une durée d'une heure. inscriptions dont 1 vespérale = 10 % de réduction 3 inscriptions dont 1 vespérale = 20% de réduction Ces réductions sont applicables uniquement pour les inscriptions à 20 ou 30 séances de AAG ou AIO. Elles ne sont pas applicables dans le cas d'une formation professionnelle. En cas d'annulation de la part du stagiaire de son inscription à la formation dans un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, le coût du test sera maintenu.
U52		M	FORMATION	Ateliers d'interaction Orale	Carte initiale de 20 séances pour étudiants et demandeurs d'emploi		130,00		0,00		2 Les séances sont d'une durée d'une heure. inscriptions dont 1 vespérale (semestre ou année) = 10 % de réduction 3 inscriptions dont 1 vespérale (semestre ou année) = 20% de réduction Ces réductions sont applicables uniquement pour les inscriptions à 20 ou 30 séances de AAG ou AIO. Elles ne sont pas applicables dans le cas d'une formation professionnelle. En cas d'annulation de la formation après avoir participé seulement à la première séance de cours, le coût de l'inscription n'est pas maintenu, seul le coût du test reste à payer.
U52	21/12/2018		FORMATION	Ateliers d'interaction Orale	Carte initiale de 20 séances pour individuels		200,00		0,00		2 Les séances sont d'une durée d'une heure. inscriptions dont 1 vespérale = 10 % de réduction 3 inscriptions dont 1 vespérale = 20% de réduction Ces réductions sont applicables uniquement pour les inscriptions à 20 ou 30 séances de AAG ou AIO. Elles ne sont pas applicables dans le cas d'une formation professionnelle. En cas d'annulation de la part du stagiaire de son inscription à la formation dans un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, le coût du test sera maintenu.
U52		M	FORMATION	Ateliers d'interaction Orale	Carte initiale de 20 séances pour individuels		225,00		0,00		2 Les séances sont d'une durée d'une heure. inscriptions dont 1 vespérale (semestre ou année) = 10 % de réduction 3 inscriptions dont 1 vespérale (semestre ou année) = 20% de réduction Ces réductions sont applicables uniquement pour les inscriptions à 20 ou 30 séances de AAG ou AIO. Elles ne sont pas applicables dans le cas d'une formation professionnelle. En cas d'annulation de la formation après avoir participé à la première séance de cours, le coût de l'inscription n'est pas maintenu, seul le coût du test reste à payer.
U52	21/12/2018		FORMATION	Ateliers d'interaction Orale	Carte initiale de 10 séances pour étudiants et demandeurs d'emploi		60,00		0,00		En cas d'annulation de la part du stagiaire de son inscription à la formation dans un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, le coût du test sera maintenu.
U52		M	FORMATION	Ateliers d'interaction Orale	Carte initiale de 10 séances pour étudiants et demandeurs d'emploi		80,00		0,00		2 Les séances sont d'une durée d'une heure. inscriptions dont 1 vespérale (semestre ou année) = 10 % de réduction 3 inscriptions dont 1 vespérale (semestre ou année) = 20% de réduction Ces réductions sont applicables uniquement pour les inscriptions à 20 ou 30 séances de AAG ou AIO. Elles ne sont pas applicables dans le cas d'une formation professionnelle. En cas d'annulation de la formation après avoir participé seulement à la première séance de cours, le coût de l'inscription n'est pas maintenu, seul le coût du test reste à payer.
U52	21/12/2018		FORMATION	Ateliers d'interaction Orale	Carte initiale de 10 séances pour individuels		110,00		0,00		En cas d'annulation de la part du stagiaire de son inscription à la formation dans un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, le coût du test sera maintenu.

UFR	Adopté au	Adm/Suppl	Type	Nature	Détail	UB Mères			ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérogations
U52		M	FORMATION	Ateliers d'interaction Orale	Carte initiale de 10 séances pour individuels			120,00			0,00	Les séances sont d'une durée d'une heure, inscriptions dont 1 vespérale (semestre ou année) = 10 % de réduction 3 inscriptions dont 1 vespérale (semestre ou année) = 20% de réduction Ces réductions sont applicables uniquement pour les inscriptions à 20 ou 30 séances de AAG ou AIO. Elles ne sont pas applicables dans le cas d'une formation professionnelle. En cas d'annulation de la formation après avoir participé seulement à la première séance de cours, le coût de l'inscription n'est pas maintenu, seul le coût du test reste à payer
U52	21/12/2018		FORMATION	Ateliers d'interaction Orale	5 séances en complément pour étudiants et demandeurs d'emploi			30,00			0,00	
U52		M	FORMATION	Ateliers d'interaction Orale	5 séances en complément pour étudiants et demandeurs d'emploi			40,00			0,00	
U52	21/12/2018		FORMATION	Ateliers d'interaction Orale	5 séances en complément pour individuels			55,00			0,00	
U52		M	FORMATION	Ateliers d'interaction Orale	5 séances en complément pour individuels			60,00			0,00	
U52	21/12/2018		FORMATION	VESPERALES	semestre 19h50 + 1 entretien de suivi individualisé pour formation professionnelle			490,00			0,00	Séance 1H30 avec un formateur. 2 inscriptions dont 1 vespérale = 10 % de réduction 3 inscriptions dont 1 vespérale = 20% de réduction Ces réductions sont applicables uniquement pour les inscriptions à 20 ou 30 séances de AAG ou AIO. Elles ne sont pas applicables dans le cas d'une formation professionnelle. En cas d'annulation de la part du stagiaire de son inscription à la formation dans un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, le coût du test sera maintenu.
U52		M	FORMATION	VESPERALES	semestre 19h50 + 1 entretien de suivi individualisé pour formation professionnelle			400,00			0,00	Cours 1H30 avec un formateur. En cas d'annulation de la formation: - 2 semaines avant la date de démarrage: 30% du montant de la formation est dû - 1 semaine avant la date de démarrage: 50% du montant de la formation est dû - 3 jours avant la date de démarrage: 60% du montant de la formation est dû
U52	21/12/2018		FORMATION	VESPERALES	année 39h00 + 2 entretiens de suivi individualisé pour formation professionnelle			980,00			0,00	Séance 1H30 avec un formateur. 2 inscriptions dont 1 vespérale = 10 % de réduction 3 inscriptions dont 1 vespérale = 20% de réduction Ces réductions sont applicables uniquement pour les inscriptions à 20 ou 30 séances de AAG ou AIO. Elles ne sont pas applicables dans le cas d'une formation professionnelle. En cas d'annulation de la part du stagiaire de son inscription à la formation dans un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, le coût du test sera maintenu.
U52		M	FORMATION	VESPERALES	année 39h00 + 2 entretiens de suivi individualisé pour formation professionnelle			800,00			0,00	Cours 1H30 avec un formateur. En cas d'annulation de la formation: - 2 semaines avant la date de démarrage: 30% du montant de la formation est dû - 1 semaine avant la date de démarrage: 50% du montant de la formation est dû - 3 jours avant la date de démarrage: 60% du montant de la formation est dû
U52	21/12/2018		FORMATION	Apprentissage en autonomie guidée	30 séances + 3 entretiens conseils pour étudiants et demandeurs d'emploi	60,00		60,00			0,00	

UFR	Adopté au	Addit/Suppl	Type	Nature	Détail	UB Mères	ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérogations
U52		M	FORMATION	Apprentissage en autonomie guidée	30 séances + 3 entretiens conseils pour étudiants et demandeurs d'emploi	90,00	90,00		0,00	2 inscriptions dont 1 vespérale = 10 % de réduction 3 inscriptions dont 1 vespérale = 20% de réduction Ces réductions sont applicables uniquement pour les inscriptions à 20 ou 30 séances de AAG ou AIO. Elles ne sont pas applicables dans le cas d'une formation professionnelle.
U52	21/12/2018		FORMATION	Apprentissage en autonomie guidée	20 séances + 2 entretiens conseils pour étudiants et demandeurs d'emploi	45,00	45,00		0,00	
U52		M	FORMATION	Apprentissage en autonomie guidée	20 séances + 2 entretiens conseils pour étudiants et demandeurs d'emploi	65,00	65,00		0,00	
U52	21/12/2018		FORMATION	Apprentissage en autonomie guidée	10 séances pour étudiants et demandeurs d'emploi	25,00	25,00		0,00	
U52		M	FORMATION	Apprentissage en autonomie guidée	10 séances pour étudiants et demandeurs d'emploi	35,00	35,00		0,00	
U52	21/12/2018		FORMATION	Apprentissage en autonomie guidée	5 séances en complément pour étudiants et demandeurs d'emploi	15,00	15,00		0,00	
U52		M	FORMATION	Apprentissage en autonomie guidée	5 séances en complément pour étudiants et demandeurs d'emploi	20,00	20,00		0,00	
U52	21/12/2018		FORMATION	Apprentissage en autonomie guidée	30 séances + 3 entretiens conseils pour individuels	175,00	175,00		0,00	
U52		M	FORMATION	Apprentissage en autonomie guidée	30 séances + 3 entretiens conseils pour individuels	200,00	200,00		0,00	
U52	21/12/2018		FORMATION	Apprentissage en autonomie guidée	20 séances + 2 entretiens conseils pour individuels	130,00	130,00		0,00	
U52		M	FORMATION	Apprentissage en autonomie guidée	20 séances + 2 entretiens conseils pour individuels	145,00	145,00		0,00	
U52	21/12/2018		FORMATION	Apprentissage en autonomie guidée	10 séances pour individuels	70,00	70,00		0,00	
U52		M	FORMATION	Apprentissage en autonomie guidée	10 séances pour individuels	80,00	80,00		0,00	
U52	21/12/2018		FORMATION	Apprentissage en autonomie guidée	5 séances en complément pour individuels	40,00	40,00		0,00	
U52		M	FORMATION	Apprentissage en autonomie guidée	5 séances en complément pour individuels	45,00	45,00		0,00	
U52	21/12/2018		FORMATION	VESPERALES	semestre 19h50 + 1 entretien de suivi individualisé pour étudiants et demandeurs d'emploi		120,00		0,00	
U52		M	FORMATION	VESPERALES	semestre 19h50 + 1 entretien de suivi individualisé pour étudiants et demandeurs d'emploi		140,00		0,00	Séance 1H30 avec un formateur. 2 inscriptions dont 1 vespérale = 10 % de réduction 3 inscriptions dont 1 vespérale = 20% de réduction. Ces réductions sont applicables uniquement pour les inscriptions à 20 ou 30 séances de AAG ou AIO. Elles ne sont pas applicables dans le cas d'une formation professionnelle.
U52	21/12/2018		FORMATION	VESPERALES	semestre 19h50 + 1 entretien de suivi individualisé pour individuels		280,00		0,00	

UFR	Adopté au	Addi/Suppl	Type	Nature	Détail	UB Mères	ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérogations
U52		M	FORMATION	VESPERALES	semestre 19h50 + 1 entretien de suivi individualisé pour individuels	290,00			0,00	Séance 1H30 avec un formateur. 2 inscriptions dont 1 vespérale = 10 % de réduction 3 inscriptions dont 1 vespérale = 20% de réduction. Ces réductions sont applicables uniquement pour les inscriptions à 20 ou 30 séances de AAG ou AIO. Elles ne sont pas applicables dans le cas d'une formation professionnelle.
U52	21/12/2018		FORMATION	VESPERALES	année 39h00 + 2 entretiens de suivi individualisé pour étudiants et demandeurs d'emploi	240,00			0,00	
U52		M	FORMATION	VESPERALES	année 39h00 + 2 entretiens de suivi individualisé pour étudiants et demandeurs d'emploi	280,00			0,00	Séance 1H30 avec un formateur. 2 inscriptions dont 1 vespérale = 10 % de réduction 3 inscriptions dont 1 vespérale = 20% de réduction. Ces réductions sont applicables uniquement pour les inscriptions à 20 ou 30 séances de AAG ou AIO. Elles ne sont pas applicables dans le cas d'une formation professionnelle.
U52	21/12/2018		FORMATION	VESPERALES	année 39h00 + 2 entretiens de suivi individualisé pour individuels	560,00			0,00	
U52		M	FORMATION	VESPERALES	année 39h00 + 2 entretiens de suivi individualisé pour individuels	580,00			0,00	Séance 1H30 avec un formateur. 2 inscriptions dont 1 vespérale = 10 % de réduction 3 inscriptions dont 1 vespérale = 20% de réduction. Ces réductions sont applicables uniquement pour les inscriptions à 20 ou 30 séances de AAG ou AIO. Elles ne sont pas applicables dans le cas d'une formation professionnelle.
U52	21/12/2018		FORMATION	Stage "se débrouiller en anglais"	20 heures sur 4 jours pour les individuels	200,00			0,00	
U52		M	FORMATION	Stage "se débrouiller en anglais"	20 heures sur 4 jours	200,00			0,00	



UNIVERSITE DE POITIERS

**Conseil d'Administration
du 14 juin 2019**

Remises gracieuses

➤ U70 : Affaires financière – UB paie

REMISE GRACIEUSE

UB	Nom et adresse du créancier	Recette n°	Date	Montant	Observations & Avis de l'agent comptable
U70	DOSSIER N°2019-03	Trop-Perçu	18/05/2018	725,36 €	L'intéressée demande une remise gracieuse après avoir reçu des relances régulières. L'agent est sans emploi, situation financière difficile. La commission de surendettement a demandé un effacement de la dette. Avis Favorable
U70	DOSSIER N°2019-04	Trop-Perçu	22/09/2017	3 188,78 €	L'intéressée demande une remise gracieuse après avoir reçu des relances régulières. Le dossier de recouvrement a été confié à un huissier. L'agent est à la retraite pour invalidité.
U70	DOSSIER N°2019-05	Trop-Perçu	22/09/2016	288,24 €	L'intéressée demande une remise gracieuse après avoir eu un ordre de remboursement de traitement dû à un accident de travail. Avis favorable

Délibération du Conseil d'Administration

Séance du

Avis

Conseil d'Administration du 14 juin 2019

Mises à la réforme

- U01 : UFR Droit
- U05 : UFR Lettres et Langues
- U06 : UFR SHA
- U07 : IAE
- U60 : DLPI

FICHE DE SUIVI OU SORTIE D'INVENTAIRE

NB: Cette fiche est à transmettre à votre gestionnaire par courrier interne ou électronique.

SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :	U01	Libellé service ou composante :	UFR DROIT
Complément d'information :			

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE		
Déménagement ☐	Localisation ancienne (code):	
	Localisation future (code):	
Transfert ☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier):	

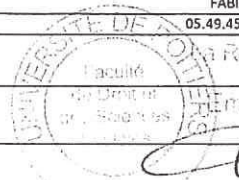
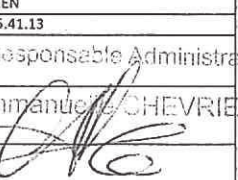
CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE		
Mise au rebut ☒	Don ☐	Commentaires :
Vente ☐	Vol ☐ <i>(joindre la déclaration de vol)</i>	

Les pièces justificatives nécessaires pour réaliser la sortie d'un bien sont outre l'extrait de délibération émis par le Conseil d'Administration :

- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

DESCRIPTION DES BIENS - En cas de volume important de biens, prendre contact avec le gestionnaire pour effectuer une extraction SIFAC			
Société	N°Immobilisation	N° de série	Description du bien
1010	113667	6PP9Y3J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 330 DT
1010	113636	6MP9Y3J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 330 DT
1010	113640	BMP9Y3J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 330 DT
1010	113663	2PP9Y3J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 330 DT
1010	113641	CMP9Y3J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 330 DT
1010	113646	JMP9Y3J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 330 DT
1010	113661	JNP9Y3J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 330 DT
1010	113658	FNP9Y3J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 330 DT
1010	113647	1NP9Y3J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 330 DT
1010	112549	79TYJ4J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 760 SF
1010	113652	6NP9Y3J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 330 DT
1010	113669	8PP9Y3J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 330 DT
1010	113656	CNP9Y3J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 330 DT
1010	113629	HLP9Y3J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 330 DT
1010	113623	9LP9Y3J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 330 DT
1010	113654	9NP9Y3J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 330 DT
1010	108406		PC INTEL CORE 2 DUO E8200
1010	113634	4MP9Y3J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 330 DT
1010	113632	2MP9Y3J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 330 DT
1010	113638	8MP9Y3J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 330 DT
1010	113639	9MP9Y3J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 330 DT
1010	113659	GNP9Y3J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 330 DT
1010	113665	4PP9Y3J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 330 DT
1010	113655	8NP9Y3J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 330 DT
1010	106827		PC
1010	112176		PC
1010	110572	22SVZ4J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 780 DT
1010	110815	91SVZ4J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 780 DT
1010	113668	7PP9Y3J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 330 DT
1010	110814	71SVZ4J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 780 DT
1010	110812	51SVZ4J	PC FIXE DELL OPTIPLEX 780 DT

COMMENTAIRES :	

Fait à :	POITIERS
Le :	15/04/2019
Nom :	LACAZE
Prénom :	FABIEN
Téléphone :	05.49.45.41.13
Signature :	 Responsable Administrative
Validation hiérarchique :	 Emmanuel CHEVRIER
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	



SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :	U01	Libellé service ou composante :	UFR DROIT
Complément d'information :			

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE			
Mise au rebut	☒	Don	☐
Vente	☐	Vol	☐
		<i>(joindre la déclaration de vol)</i>	
Commentaires :			

- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

[illegible]

COMMENTAIRES :

Fait à :	POITIERS
Le :	15/04/2019
Nom :	LACAZE
Prénom :	FABIEN
Téléphone :	05.49.45.41.13
Signature :	 Responsable Administrative
Validation hiérarchique :	 Emmanuel CHEVRIER
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	



SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :	U05	Libellé service ou composante :	lettres et langues.
Complément d'information :			

Déménagement	☐	Localisation ancienne (code):	
		Localisation future (code):	
Transfert	☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :	

Mise au rebut ☒	Don ☐	Commentaires : STATS
Vente ☐	Vol ☐ (joindre la déclaration de vol)	

- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

[illegible]

DESCRIPTION DES BIENS - En cas de volume important de biens, prendre contact avec le gestionnaire pour effectuer une extraction SIFAC		
Numéro de code à barres	N° de série	Description du bien
COMMENTAIRES :		

Fait à :	Poitiers
Le :	10/05/2019
Nom :	GUILLET
Prénom :	Laurent
Téléphone :	32.82
Signature :	 La Responsable des ...
Validation hiérarchique :	
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	Céline GUILLEE

FICHE DE SUIVI OU SORTIE D'INVENTAIRE

NB: Cette fiche est à transmettre à votre gestionnaire par courrier interne ou électronique.

SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR	
Code :	1105
Libellé service ou composante :	Lettes et Langues.
Complément d'information :	

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE	
Déménagement ☐	Localisation ancienne (code): Localisation future (code):
Transfert ☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE	
Mise au rebut ☒	Don ☐
Vente ☐	Vol ☐ <i>(joindre la déclaration de vol)</i>
Commentaires : immos	

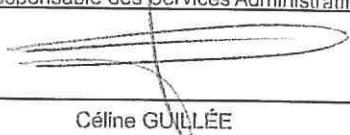
Les pièces justificatives nécessaires pour réaliser la sortie d'un bien sont outre l'extrait de délibération émis par le Conseil d'Administration :

- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

DESCRIPTION DES BIENS - En cas de volume important de biens, prendre contact avec le gestionnaire pour effectuer une extraction SIFAC			
N° inventaire et immo		N° de série	Description du bien
102635	108337	8Y1FFM2J	Dell optiplex GX 520
102090	112067	DJ4VS4J	PC POSTE INFORMATIQUE
102620	108183	81VHS1J	PC Optoplex GX 620
102861	114048		Dell optiplex 330MT
102865	114052		UC DELL OPTIPLEX 330MT ET ECRAN E178FP 17 PO
102872	112091		PC POSTE INFORMATIQUE
102880	112099		PC POSTE INFORMATIQUE
104240	112109		PC POSTE INFORMATIQUE
107232	112602		ORDINATEUR SERV. ADMIN. - RESSOURCES PROPRES
107233	112603		ORDINATEUR SERV. ADMIN. - RESSOURCES PROPRES
104241	112110		PC POSTE INFORMATIQUE
104242	112111		PC POSTE INFORMATIQUE
104243	112112		PC POSTE INFORMATIQUE
104244	112113		PC POSTE INFORMATIQUE
104245	112114		PC POSTE INFORMATIQUE
104246	112115		PC POSTE INFORMATIQUE
104247	112582		ORDINATEUR SERV. ADMIN. - RESSOURCES PROPRES
104248	112583		ORDINATEUR SERV. ADMIN. - RESSOURCES PROPRES
104249	112584		ORDINATEUR SERV. ADMIN. - RESSOURCES PROPRES
104250	112585		ORDINATEUR SERV. ADMIN. - RESSOURCES PROPRES

104251	112586		ORDINATEUR SERV. ADMIN. - RESSOURCES PROPRES
107231	112601		ORDINATEUR SERV. ADMIN. - RESSOURCES PROPRES
102830	111749		ORDINATEUR HP 6000 SFF-INTEL PENTIUM
102130	111341		PC Fixe
103780	112440		ORDINATEUR MAC
103689	122040		VIDEO PROJECTEUR EPSON EB-X9
103688	122041		VIDEO PROJECTEUR EPSON EB-X9
101221	107057		OPTIPLEX GX620
101231	107059		OPTIPLEX GX620
101232	107060		OPTIPLEX GX620
101233	107061		OPTIPLEX GX620
102068	107075		OPTIPLEX GX620
102631	107052		PC MAXDATA ET CABLE
114904	120905		1 TELEVISEUR
DEN-018270	106250		FAX
104216	120918		VIDEOPROJECTEUR SANYO
104117	107099		1 ORDINATEUR PORTABLE SONY VAIO 11.1TFT
102764	107053		ORDI HP COMPAQ 6000 PRO N°CZC0384FSG
102765	107054		ORDI HP COMPAQ 6000 PRO N°CZC0384FSG
102766	107077		ORDI HP COMPAQ 6000 PRO N°CZC0384FSP
102767	107097		ORDI HP COMPAQ 6000 PRO N°CZC0384FQJ
102864	114051		UC DELL OPTIPLEX 330MT ET ECRAN E178FP 17 PO
110094	114061		UC DELL OPTIPLEX 330MT ET ECRAN E178FP 17 PO
102763	106713		ORDI HP COMPAQ 6000 PRO N°CZC0384FR4
102992	112453		ORDINATEUR NEC EA221WME
102998	112454		ORDINATEUR NEC EA221WME
104125	112455		ORDINATEUR NEC EA221WME
104153	113198		ORDINATEUR
110940	121541		INTERFACE AUDIO FIREWIRE
102181	112074		PC POSTE INFORMATIQUE
102672	112085		PC POSTE INFORMATIQUE
102761	108845		ORDI HP COMPAQ 6000 PRO N°CZC0384FQN
102762	108840		ORDI HP COMPAQ 6000 PRO N°CZC0384FT1
102879	112098		PC POSTE INFORMATIQUE
104152	122762		1 ORDINATEUR+EXTENSION
104380	112588		ORDINATEUR SERV. ADMIN. - RESSOURCES PROPRES
104911	112589		ORDINATEUR SERV. ADMIN. - RESSOURCES PROPRES
105176	112590		ORDINATEUR SERV. ADMIN. - RESSOURCES PROPRES
108347	108803		1 CARTE CAPTURE VIDEO DECKLINK HD EXTREME BOLKHDEX
DEN-012591	108851		IMPRIMANTE HP
105173	106723		ORDINATEUR (ACI)
106927	108798		1 PROJECTEUR
108527	112615		ORDINATEUR SERV. ADMIN. - RESSOURCES PROPRES
114703	121966		ONDULEUR -SALLE SERVEURS INFORMATIQUE
114704	121967		ONDULEUR -SALLE SERVEURS INFORMATIQUE

COMMENTAIRES :

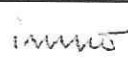
Fait à :	Poitiers
Le :	10/05/2019
Nom :	Guillet
Prénom :	Laurent
Téléphone :	32.82
Signature :	 La Responsable des Services Administratifs
Validation hiérarchique :	
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	Céline GUILLEE

FICHE DE SUIVI OU SORTIE D'INVENTAIRE

NB: Cette fiche est à transmettre à votre gestionnaire par courrier interne ou électronique.

SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR	
Code :	Libellé service ou composante :
Complément d'information :	

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE	
Déménagement ☐	Localisation ancienne (code):
	Localisation future (code):
Transfert ☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE	
Mise au rebut ☐	Don ☒
Vente ☐	Vol ☐ <i>(joindre la déclaration de vol)</i>
Commentaires : 	

Les pièces justificatives nécessaires pour réaliser la sortie d'un bien sont outre l'extrait de délibération émis par le Conseil d'Administration :

- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

DESCRIPTION DES BIENS - En cas de volume important de biens, prendre contact avec le gestionnaire pour effectuer une extraction SIFAC		
Numéro de code à barres	N° de série	Description du bien
102049	CZC1318MJR	ordinateur HP 6000 Pro SFF
102159	CZC1318MH9	ordinateur HP 6000 Pro SFF
102168	CZC1318MHW	ordinateur HP 6000 Pro SFF
102181	CZC1318MHM	ordinateur HP 6000 Pro SFF
102182	CZC1318MJB	ordinateur HP 6000 Pro SFF
102191	CZC1318MJK	ordinateur HP 6000 Pro SFF
102198	CZC1318MJ9	ordinateur HP 6000 Pro SFF
102672	FPB7K4J	Optiplex 780
102679	CZC1318MHZ	ordinateur HP 6000 Pro SFF
102781	1J4VS4J	Optiplex 380
102802	CZC1318MJ7	ordinateur HP 6000 Pro SFF
102816	CZC1318MJ5	ordinateur HP 6000 Pro SFF
102818	CZC1318MJC	ordinateur HP 6000 Pro SFF
102819	CZC1318MHR	ordinateur HP 6000 Pro SFF
102820	CZC1318MJ2	ordinateur HP 6000 Pro SFF
102821	CZC1318MJ0	ordinateur HP 6000 Pro SFF
102822	CZC1318MJ3	ordinateur HP 6000 Pro SFF
102823	CZC1318MHG	ordinateur HP 6000 Pro SFF
102824	CZC1318MH5	ordinateur HP 6000 Pro SFF
102825	CZC1318MHB	ordinateur HP 6000 Pro SFF
102826	CZC1318MJN	ordinateur HP 6000 Pro SFF
102827	CZC1318MJ6	ordinateur HP 6000 Pro SFF
102828	CZC1318MH8	ordinateur HP 6000 Pro SFF
102829	CZC1318MJQ	ordinateur HP 6000 Pro SFF
102831	CZC1318MH3	ordinateur HP 6000 Pro SFF
102832	CZC1318MHS	ordinateur HP 6000 Pro SFF
102833	CZC1318MHY	ordinateur HP 6000 Pro SFF
102844	DPB7K4J	Optiplex 780
102854	CZC1318MHC	6000 Pro SFF

102878	37FHT3J	Optiplex 755
103648	CZC1318MHQ	ordinateur HP 6000 Pro SFF
103649	CZC1318MHL	ordinateur HP 6000 Pro SFF
103650	CZC1318MJS	ordinateur HP 6000 Pro SFF
103651	CZC1318MHN	ordinateur HP 6000 Pro SFF
103652	CZC1318MJT	ordinateur HP 6000 Pro SFF
103653	CZC1318MHJ	ordinateur HP 6000 Pro SFF
103654	CZC1318MHT	ordinateur HP 6000 Pro SFF
103655	CZC1318MJJ	ordinateur HP 6000 Pro SFF
103656	CZC1318MHK	ordinateur HP 6000 Pro SFF
103657	CZC1318MH7	ordinateur HP 6000 Pro SFF
103658	CZC1318MHV	ordinateur HP 6000 Pro SFF
103659	CZC1318MHX	ordinateur HP 6000 Pro SFF
103660	CZC1318MJM	ordinateur HP 6000 Pro SFF
103661	CZC1318MHD	ordinateur HP 6000 Pro SFF
103662	CZC1318MJL	ordinateur HP 6000 Pro SFF
103663	CZC1318MHP	ordinateur HP 6000 Pro SFF
103664	CZC1318MJ8	ordinateur HP 6000 Pro SFF
103665	CZC1318MJP	ordinateur HP 6000 Pro SFF
103666	CZC1318MJD	ordinateur HP 6000 Pro SFF
103667	CZC1318MJ1	ordinateur HP 6000 Pro SFF
103668	CZC1318MH4	ordinateur HP 6000 Pro SFF
103781	CZC1481JGL	6200ProSFF
103782	CZC1481JGQ	6200ProSFF
103783	CZC1481JGP	6200ProSFF
106447	41YLN4J	ordinateur HP 6000 Pro SFF
107292	CZC1318MJH	ordinateur HP 6000 Pro SFF
108526	CZC1318MHH	ordinateur HP 6000 Pro SFF
104103		ordinateur Mac
103675		ORDINATEUR FUJITSU SIEMENS CELSIUS W370

COMMENTAIRES :

--

Fait à :	Poitiers
Le :	28/04/2019
Nom :	GUILLET
Prénom :	Laurent
Téléphone :	62.82
Signature :	La Responsable des Services Administratifs  GUILLET
Validation hiérarchique :	 Céline GUILLET
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	

FICHE DE SUIVI OU SORTIE D'INVENTAIRE

NB: Cette fiche est à transmettre à votre gestionnaire par courrier interne ou électronique.

SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR	
Code :	Libellé service ou composante :
Complément d'information :	

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE	
Déménagement ☐	Localisation ancienne (code): Localisation future (code):
Transfert ☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :

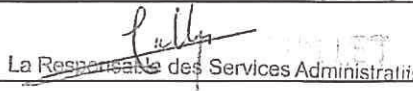
CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE	
Mise au rebut ☐	Don ☒
Vente ☐	Vol ☐ (joindre la déclaration de vol)
Commentaires : STATS	

Les pièces justificatives nécessaires pour réaliser la sortie d'un bien sont outre l'extrait de délibération émis par le Conseil d'Administration :

- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

DESCRIPTION DES BIENS - En cas de volume important de biens, prendre contact avec le gestionnaire pour effectuer une extraction SIFAC			
N° inventaire et immo		N° de série	Description du bien
102846	143191	CZC1481JGN	6200ProSFF
122829	143912	CZC1318MJV	ordinateur HP 6000 Pro SFF
123064	144008	9DP824J	Optiplex 755
123096	144040	CZC1318MJ4	ordinateur HP 6000 Pro SFF
123103	144047	CZC1318MH1	ordinateur HP 6000 Pro SFF
123108	144052	CZC1318MHF	ordinateur HP 6000 Pro SFF
123423	144205	CZC1318MJW	ordinateur HP 6000 Pro SFF
129985	145780	CZC1318MH2	ordinateur HP 6000 Pro SFF
129992	145787	CZC1318MJG	ordinateur HP 6000 Pro SFF
123207	144101	W8745FZNX85	ordinateur MAC

COMMENTAIRES :

Fait à :	Poitiers
Le :	10/05/2019
Nom :	GUILLET
Prénom :	Laurent
Téléphone :	62.82
Signature :	 La Responsable des Services Administratifs
Validation hiérarchique :	
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	Céline GUILLEE



SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :	906	Libellé service ou composante :	UFR SHA
Complément d'information :			

Déménagement	☐	Localisation ancienne (code):	
		Localisation future (code):	
Transfert	☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :	

Mise au rebut	☐	Don	☐	Commentaires : Vol à Paris le 20/03/2019 du portable de travail de Sébastien Aubineau
Vente	☐	Vol (Joindre la déclaration de vol)	☒	

- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

[illegible]

--

Fait à :	Poitiers
Le :	20/03/2019
Nom :	MARCEAU
Prénom :	Eric
Téléphone :	0549454506
Signature :	
Validation hiérarchique :	
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	

COMPTE RENDU

D'INFRACTION INITIAL

PV n° 00322/2019/003077

COMMISSARIAT DE POLICE
CENTRAL DE POITIERS
38, RUE DE LA MARNE
86000 POITIERS
Tel : 05 49 60 60 12
Fax : 05 49 88 82 30

Code INSEE : 86194

VICTIME Monsieur
né le à de nationalité FRANCAISE, FONCTIONNAIRE.
Demeurant
Téléphone domicile :
Communication électronique demandée : NON
Préjudice Butin : A Evaluer Dégâts : Préjudice :
INFRACTION(S) VOL A LA TIRE (7151C)
FAIT

Date/Lieu

Le 20/03/2019 entre 12:00 et 12:30 (MERCREDI)
Transport : METRO SAINT MICHEL (RATP), Ligne 4 à PARIS 5ème
Nature du lieu : METRO

Véhicule

Personnes
remarquées

Manière d'opérer

Mobile

néant.

CRAPULEUX

OBJET :

Objet(s) divers : 1. Objet(s) multimédia : 4.
--- Objet(s) divers : 1 "AUTRE NATURE OBJET DIVERS", qualifiant : VOLE, Marque : HP
--- Objet(s) multimédia : 1 "ORDINATEUR PORTABLE", qualifiant : VOLE, Marque : HP, Modèle :
ELITEBOOK, Numéro : 5CG7231NLL
--- Objet(s) multimédia : 1 "DISQUE DUR", qualifiant : VOLE, Marque : SAMSUNG, Précisions :
externe
--- Objet(s) multimédia : 1 "CASQUE AUDIO", qualifiant : VOLE, Marque : PHILIPS, Modèle :
SHB5500
--- Objet(s) multimédia : 1 "AUTRE NATURE MULTIMEDIA", qualifiant : VOLE, Précisions :
Télécommande de présentation de marque LOGITEC

P. V. : n°2019/003077

Affaire contre X
VOL A LA TIRE

Pièces jointes :
Scellés : non

Transmis à Monsieur le Procureur de
la République TGI POITIERS
François MERCIER
COMMISSAIRE DE POLICE
Le :

PROCES-VERBAL

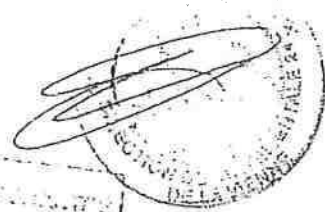
L'an deux mil dix-neuf,
Le vingt huit mars, à seize heures neuf

Nous, DOMINIQUE SICOT
GARDIEN DE LA PAIX
En fonction à POITIERS

AGENT DE POLICE JUDICIAIRE en résidence à POITIERS

--- Nous trouvant au service,
--- Agissant en matière d'enquête préliminaire,
--- Vu les articles 75 et suivants du Code de procédure pénale, ---
---Constatons que se présente devant nous la victime qui nous déclare :---
---SUR LES FAITS :---

COPIE CE ...



---"Je me trouvais dans le métro et je descendais à la station en question aux fins de reprendre le RER C ---

---Je tenais à ma main la sacoche contenant tous ces objets ---

---Je ne me suis aperçu du vol que dans la correspondance entre le métro et le RER, je n'ai rien ressenti d'anormal au cours de mon trajet ---

--- Conformément à la Loi 2002-1138 du 9 septembre 2002, je prends acte de mon droit, en qualité de victime, d'obtenir réparation du préjudice subi, en ayant la possibilité de me constituer partie civile si l'action civile est mise en mouvement par le Parquet ou en citant directement l'auteur des faits devant la Juridiction compétente ou en portant plainte devant le Juge d'instruction.---

--- D'être assisté par un avocat désigné par le bâtonnier ou choisi par mes soins, les frais étant à ma charge sauf si je remplis les conditions d'accès à l'aide Juridictionnelle ou si je bénéficie d'une assurance de protection Juridique.---

--- De saisir le cas échéant la commission d'indemnisation des victimes d'infraction lorsqu'il s'agit d'une des infractions visées aux articles 706-3 et 706-14 du Code de Procédure Pénale.---

--- Je prends acte également de la possibilité d'être aidé par un service d'aide aux victimes, à savoir le PRISM (pôle de réparation pénale, d'investigation, de soutien éducatif et de médiation) AIDE AUX VICTIMES situé 16 rue de la Demi Lune à Poitiers, 05-49-88-01-13/FAX 05-49-20-40-71, savmj@prism86.fr.---

--- Je consens expressément à ce que ma situation soit signalée à cette association afin de me voir proposer une aide adaptée.---

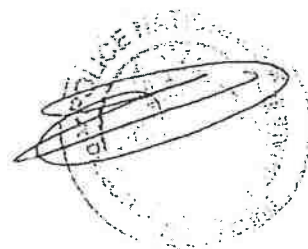
---Je dépose plainte contre X pour les faits relatés ---

---Je n'ai rien d'autre à ajouter « ---

---Lecture faite par elle-même, la victime persiste et signe avec nous

La Victime

L'A.P.J.



FICHE DE SUIVI OU SORTIE
D'INVENTAIRE

NB: Cette fiche est à transmettre à votre gestionnaire par courrier interne ou électronique.

SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :	1107	Libellé service ou composante :	IAE
Complément d'information :			

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE		
Déménagement	☐	Localisation ancienne (code):
		Localisation future (code):
Transfert	☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE			
Mise au rebut	☒	Don	☐
Vente	☐	Vol <i>(joindre la déclaration de vol)</i>	☐
Commentaires : Fiches stat.			

Les pièces justificatives nécessaires pour réaliser la sortie d'un bien sont outre l'extrait de délibération émis par le Conseil d'Administration :

- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : l'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

[illegible]

COMMENTAIRES :

Fait à :	Poitiers
Le :	03/04/2019
Nom :	Abdoulaye gombo
Prénom :	Aboubakar
Téléphone :	549454484
Signature :	
Validation hiérarchique :	Jérôme MERIC
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	



FICHE DE SUIVI OU SORTIE D'INVENTAIRE

NB: Cette fiche est à transmettre à votre gestionnaire par courrier interne ou électronique.

SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :	U07	Libellé service ou composante :	IAE
Complément d'information :			

CÂS DE SUIVI D'INVENTAIRE		
Déménagement	☐	Localisation ancienne (code):
		Localisation future (code):
Transfert	☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE		
Mise au rebut	☐	Don ☒
Vente	☐	Vol ☐ (joindre la déclaration de vol)

Les pièces justificatives nécessaires pour réaliser la sortie d'un bien sont outre l'extrait de délibération émis par le Conseil d'Administration :

- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

[illegible]

COMMENTAIRES :

Fait à :	POITIERS
Le :	03/04/2019
Nom :	Abdoulaye gombo
Prénom :	Aboubakar
Téléphone :	549454484
Signature :	
Validation hiérarchique :	Jérôme MERIC
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	





SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :	E04R00	Libellé service ou composante :	MALRAUX
Complément d'information :			

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE			
Déménagement	☐	Localisation ancienne (code):	
		Localisation future (code):	
Transfert	☐	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :	

CAS DE SORTIE D'INVENTAIRE			
Mise au rebut	☒	Don	Commentaires : DEMOLITION DU BATIMENT E04 MALRAUX EX MEDE
Vente	☐	Vol (joindre la déclaration de vol)	

- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

[illegible]

COMMENTAIRES :	
Sortie d'inventaire suite à la démolition du bâtiment E04-MALRAUX Ex médecine	

Fait à :	Poitiers
Le :	14/12/2018
Nom :	Monnet
Prénom :	Ludvine
Téléphone :	05 49 45 42 80
Signature :	
Validation hiérarchique :	
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	

Véhicules à présenter au Conseil d'Administration du 14 juin 2019 pour leur mise à la réforme

Immatriculation	Ex Immat	Composante	Marque	Modèle	Classification	1° Mise en circ
DD-276-CC	17N3251A	ESPE 86	FORD	FOCUS C-MAX	TOURISME	12/07/2007
DD-298-CC	16E2228A	IUT 16	RENAULT	MEGANE SCENIC	TOURISME	03/11/2008
DD-436-CC	86N4912A	ESPE 86	CITROEN	XSARA	TOURISME	18/03/2004
DD-044-CE	86N4565A	I-MEDIA	RENAULT	KANGOO	UTILITAIRE	26/06/2001
DD-455-CC	79N2150A	ESPE 79	FORD	FOCUS C-MAX	TOURISME	12/07/2007
DD-553-CD	86N4953A	DLPI	RENAULT	FN408732	SPECIALISE	24/02/1998
DD-949-BX	86N3825A	ENSIP	RENAULT	MICROBUS	TOURISME	29/07/1992

Poitiers, le 3 juin 2019

UNIVERSITÉ DE POITIERS
Directeur vie de campus et patrimoine

Lionel VINOUR
Lionel VINOUR

**Conseil d'Administration
du 14 juin 2019
ADDITIF**

➤ Subvention

- U65 : Présidence

Composante	Désignation et activité principale de l'organisme demandeur	Objet de la demande de subvention	Budget prévisionnel de l'opération	Subventions obtenues les années précédentes			Montant sollicité par l'association	Montant validé par la composante ou le service	Commission d'étude	Vote du CA
				2016	2017	2018			Avis	
U65	école de l'ADN	subvention de fonctionnement 8250 1er semestre 2019 8250 2eme semestre 2019	16 500,00 €	16 500,00	16 500,00	16 500,00	16 500,00 €	16 500,00 €		
				TOTAL			16 500,00 €	16 500,00 €		



Convention de partenariat

Entre

L'association « **Ecole de l'ADN en Nouvelle-Aquitaine** »
1 place de la Cathédrale
B.P. 80964
86038 POITIERS cedex
représentée par son Président, Monsieur Christian BERRIER
désignée ci-après « l'Ecole »,

et

L'Université de Poitiers
Hôtel Pinet
15 rue de l'Hôtel Dieu
86034 Poitiers cedex
représentée par son Président, Monsieur Yves JEAN
désignée ci-après « l'Université »

Préambule

L'association « Ecole de l'ADN en Poitou-Charentes » a été créée en février 2006 avec pour **membres fondateurs** l'Université de Poitiers, l'Agglomération de Poitiers et l'Espace Mendès France.

L'association, aujourd'hui devenue « Ecole de l'ADN en Nouvelle-Aquitaine », compte également parmi ses **partenaires** la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Vienne et reçoit aussi le soutien du FEDER Poitou-Charentes pour ses opérations auprès des lycéens de l'Académie de Poitiers.

Hébergée à Poitiers au sein du Centre Régional de Culture Scientifique, l'Espace Mendès-France, l'Ecole de l'ADN anime un **espace de débat, d'éducation populaire et de formation** sur les avancées de la biologie et de la génétique. Sa mission principale consiste en la conception, la réalisation et la présentation d'**ateliers scientifiques et technologiques** à l'adresse de différents publics. En sus des ateliers scientifiques, l'Ecole prépare et coordonne également la conduite de **conférences, débats, séminaires, expositions ou soirées thématiques** dans le domaine des sciences de la vie. Parmi les objectifs de l'association, l'Ecole se donne pour mission prioritaire de donner l'envie des sciences aux élèves du secondaire et le conduire à **découvrir les formations et métiers scientifiques**.

Depuis sa création, l'Ecole travaille en étroite collaboration avec l'Université de Poitiers, cette interaction s'inscrivant notamment dans :

- ✓ l'engagement d'enseignants-chercheurs dans la vie statutaire de l'association,
- ✓ l'animation d'ateliers scientifiques par de jeunes doctorants,
- ✓ la présentation d'ateliers directement en lien avec l'activité des équipes de recherche,
- ✓ la mise à disposition de ressources matérielles ainsi qu'une expertise pour le développement de nouveaux ateliers,
- ✓ le développement d'actions de communication et la participation commune à des événements régionaux et nationaux,
- ✓ l'implication dans la conception et l'animation de projets tels que l'accueil d'associations de maladies génétiques (*programme « Des clés pour comprendre »*) ou l'animation de sessions de formation professionnelle,
- ✓ la mise en œuvre de sessions de découverte du monde de la recherche destinées aux lycéens de l'Académie de Poitiers (*Action FEDER ARIES – Ambition, Recherche Innovation*)

Enseignement Supérieur qui succède depuis septembre 2018 aux stages « Lycée, recherche & métiers scientifiques » pour les classes de première scientifique) ...

- ✓ l'organisation de rencontres professionnelles entre lycéens et acteurs du monde de la recherche,
- ✓ l'intervention de l'Ecole auprès des auditeurs de l'Université Inter-Ages,
- ✓ l'accueil en stage longue durée d'étudiants de l'Université de Poitiers,

La présente convention a pour objet de poursuivre et de définir les modalités de mise en oeuvre du partenariat entre l'Ecole et l'Université.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – DUREE

La présente convention est prévue pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2019.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS DU PARTENARIAT

Les deux acteurs que sont l'Ecole et l'Université, s'associent pour mettre en œuvre des **actions innovantes** en termes d'animation aux sciences, tant en direction du **public scolaire**, de **leurs enseignants** que du **grand public**.

Pour cela, ils souhaitent mettre en commun leurs ressources et leurs potentiels pour l'organisation d'actions visant notamment à :

- diffuser la culture scientifique et technique dans des établissements d'enseignement secondaire en privilégiant le vecteur de médiation qu'est l'atelier scientifique et technique,
- informer sur les métiers et les formations liés aux sciences,
- stimuler l'intérêt des collégiens et lycéens pour les filières scientifiques et techniques,
- favoriser l'intervention de spécialistes sur des projets éducatifs,
- permettre le rapprochement des établissements d'enseignement secondaire et des lycéens avec l'Université en offrant des opportunités de rencontre susceptibles d'initier des projets partenariaux,
- mettre en débat la place des sciences et des applications du vivant dans notre société,

ARTICLE 3 – ELEMENTS DU PARTENARIAT

Prioritairement, l'Ecole intervient au niveau régional pour la mise en œuvre et l'animation d'ateliers scientifiques et techniques destinés à un public collégien et lycéen.

Les ateliers sont proposés dans les laboratoires pédagogiques de l'association situés au sein de l'Espace Mendès France, mais également dans les établissements scolaires, musées, bibliothèques et tout autre lieu relais d'une diffusion de proximité dans le cadre des opérations en itinérance.

L'implication de doctorants et de stagiaires de l'Université dans l'animation des ateliers scientifiques ainsi que leur participation à des projets spécifiques est privilégiée par les partenaires.

Au delà de l'atelier scientifique et technique, les partenaires souhaitent se donner les moyens de resituer le rôle de la recherche dans la société.

Pour ce faire, ils souhaitent favoriser des actions communes visant à tisser un lien entre la science, les scientifiques et nos concitoyens, quelle que soit leur situation sociale, culturelle ou territoriale.

Au travers des sessions ARIES – Ambition Recherche Innovation Enseignement Supérieur – l'Université et l'Ecole unissent leurs moyens matériels et humains pour sensibiliser des lycéens de l'Académie de Poitiers au monde de la recherche et les amener à se projeter dans l'enseignement supérieur

ARTICLE 4 – PARTICIPATION FINANCIERE

L'Université apporte à l'Ecole un soutien financier annuel arrêté à la somme de 16 500 euros pour la mise en œuvre des actions que les partenaires entendent mener (voir annexe 1).

Cette participation contribue à :

- ✓ la conception, la programmation et l'animation d'ateliers scientifiques et techniques destinés à un public collégien et lycéen,

- ✓ la formation et l'accueil d'étudiants et de doctorants dans des actions de médiation scientifique tel que présentées préalablement,
- ✓ la mise en œuvre ponctuelle d'actions communes innovantes en matière de formation et d'éducation aux sciences, tant en direction du public scolaire que du grand public.

Cette somme sera annuellement versée en deux fois avec :

- un premier versement semestriel d'un montant de 8250 € à la date du 15 mars,
- un second versement semestriel d'un montant de 8250 € à la date du 1^{er} octobre.

sur le compte « Ecole de l'ADN en Nouvelle-Aquitaine » dont les références sont :

B.F.C.C. Poitiers – N° banque 42559 – Guichet 10000 – Compte 08004449494 – Clé RIB 97
Code IBAN : FR76-4255-9100-0008-0044-4949-497 / Code BIC : CCOPFRPPXXX

ARTICLE 5 – COMMUNICATION

L'Ecole et l'Université s'autorisent mutuellement à communiquer sur l'existence et le contenu de cette convention de partenariat.

Par ailleurs, l'Ecole s'engage à apposer ou à faire apposer le logo de l'Université sur tous ses supports de communication (*plaquettes, site Internet, ...*) et à préciser la nature des interventions des personnels de l'Université.

ARTICLE 6 – SUIVI DU PARTENARIAT

Un comité d'échanges et de liaison est mis en place pour ce suivi. Il est composé :

- du Président et du Directeur de l'Ecole,
- du Président de l'Université, du Vice-Président « *Recherche* » et du Vice-Président « *Formation continue, Fondation, relations environnement économique* »

Ce comité se réunit une fois par an à l'initiative du Directeur de l'Ecole pour faire le bilan du partenariat et examiner les projets de la prochaine année. Ce bilan s'appuie sur le rapport moral et financier de l'Ecole présenté lors de l'Assemblée générale de l'Ecole.

Pour faciliter les contacts et les relations entre les deux signataires, le Directeur et le Président de l'Ecole seront les interlocuteurs privilégiés de l'Université. De la même façon, les Vice-Présidents « *Recherche* » et « *Formation continue, Fondation, relations environnement économique* » seront les interlocuteurs privilégiés de l'Ecole.

ARTICLE 7 – LOI ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

La présente Convention est régie par le droit français qui s'applique tant pour les règles de fond que pour les règles de forme.

En cas de litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la cessation de la présente Convention, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut d'un tel accord dans le délai d'un mois à compter de la survenance du litige, les signataires s'en remettent au tribunal compétent.

Fait à Poitiers, le 12 mars 19, en deux exemplaires

Pour L'UNIVERSITE DE POITIERS

Pour l'ECOLE DE L'ADN EN NOUVELLE-AQUITAINE

Yves JEAN
Président

Christian BERRIER
Président